



Les inscriptions pour la rentrée scolaire, c'est maintenant !

Comme tous les ans, la rentrée scolaire rime avec inscriptions. Restauration, accueils périscolaires, activités sportives et de musique... les activités municipales nécessitent de remplir des formalités administratives.

Les inscriptions sont dorénavant et déjà ouvertes sur le [portail famille](#) pour le mois de septembre 2018.

Les services municipaux se mobilisent à partir du lundi 20 août jusqu'à mi septembre pour vous simplifier les démarches administratives. En effet, un pré-accueil de rentrée sera installé dans le hall de la mairie afin de vous accompagner et de vérifier l'ensemble de votre dossier.

Une fois ce pré-accueil franchi, vous pourrez accéder à la régie afin d'enregistrer votre dossier et vous permettre les inscriptions pour l'année scolaire 2018-2019. Ce passage est obligatoire pour tous les familles trappistes. Vous pouvez dorénavant et déjà inscrire vos enfants pour le mois de septembre via le [portail famille](#) (sous réserve d'être à jour du paiement du mois d'août).

Selon l'activité que vous souhaitez pratiquer ou faire pratiquer à vos enfants, il est nécessaire de créer un foyer en régie centralisée avant de pouvoir effectuer une inscription. Vous pourrez ensuite utiliser le [portail famille](#) pour les inscriptions et paiement en ligne. (Le numéro de foyer est inscrit sur votre dernière facture).

Pour la création de son foyer et/ou pour le calcul du quotient, vous devez fournir :

- Fiche de renseignements - [Formulaire](#)
- Avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017
- 3 dernières fiches de salaires (ou attestation Pôle emploi, ou relevé de pension ou de retraite des personnes travaillant au foyer)
- Attestation de paiement ou de non-paiement de la CAF du mois en cours
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF, téléphone ...) de moins de 3 mois

[Retrouvez dans le détails toutes les informations sur trappes.fr](#)

RAPPEL

Dans le cadre de la [charte des temps périscolaires et de loisirs 2018](#), quelques modifications d'organisation ont été apportées afin de mieux organiser l'accueil des enfants.

MERCREDI APRÈS-MIDI - [Accueils périscolaires et de loisirs](#)

Les nouveaux horaires pour accompagner ou venir chercher son enfant :

- Pour la restauration scolaire du mercredi en période scolaire : les enfants qui déjeunent à la restauration seulement, départ entre 13h et 13h30
- Pour le centre de loisirs du mercredi en période scolaire : les enfants qui déjeunent chez eux le midi doivent être accompagnés directement au centre de loisirs de rattachement par leurs parents entre 13h et 13h30
- Le mercredi les parents peuvent venir chercher leur enfant au centre de loisirs entre 16h30 et 18h30

LES VACANCES SCOLAIRES

Centres de loisirs

Pour les petites vacances (Printemps, automne, fin d'année et hiver), les inscriptions sont à réaliser, 3 semaines minimum avant le début des vacances avec trois possibilités :

- Journée complète
- Demi-journée matin avec repas (départ de l'enfant entre 13h et 13h30)
- Demi-journée après-midi sans repas (arrivée de l'enfant entre 13h et 13h30)

Vacances d'été, les inscriptions sont à réaliser 4 semaines minimum avant le début des vacances avec une seule possibilité d'inscription à la journée complète.

Mise à jour

06/09/2018

Infos pratiques

Horaires d'ouvertures de la Mairie

Lundi 14h-19h30, mardi au vendredi: 8h45-12h et 14h-17h

[Simulateur de coût des prestations](#)

Calcul du quotient familial 2018-2019

Afin d'appliquer les tarifs municipaux en fonction de vos revenus et de votre situation familiale, vous devez obtenir un quotient familial. Il n'est pas obligatoire dans ce cas le tarif maximum est appliqué. Cette démarche du calcul ne peut être faite que par l'un des parents ou du tuteur légal. Il est calculé pour une année civile. Vous pouvez venir à partir du lundi 1er octobre au jusqu'au lundi 31 décembre 2018.

[Retrouvez dans le détails tous les informations sur trappes.fr](#)

Liens utiles

[Portail familles](#)

[Inscription pour les activités municipales de la rentrée 2018](#)

Contact

Hôtel de ville

1, place de la république

Tél. : 01 30 69 17 85

Emplacement

Hôtel de Ville

1, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

78190 TRAPPES-EN-YVELINES

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)